

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-CORSE**39/2026**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE **SAINT-FLORENT**

Séance du 20 aout 2026

Nombre de membres

. Afférents au C.M.  
19. En exercice :  
19. Qui ont pris part à la  
délibération :Vote 19  
Pour 19  
Contre 0  
Abstention 0L'an deux mille vingt-six,  
et le 20 aout 2026à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni  
au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de  
Monsieur Claudy OLMETA Maire**Présents** : Messieurs BENVENUTI Jean-François, CHAUBON, COSTA, HLUSICKA, MULTARI,  
SIMONETTI-MALASPINA, BENVENUTI Pascal et POLI et Mesdames FEYDEL, GUARDINI,  
LOUIS, SCOTTO, TERAMO et PONZEVERA.**Procuration** : Mme CANOSI à Mme GUARDINI, Mr PAOLINI à Mr HLUSICKA, Mme ROVERE à  
Mme SCOTTO et Mme VOLELLI à Mr BENVENUTI Pascal.**Absents** : CANOSI, PAOLINI, ROVERE, VOLELLI.

Mr BENVENUTI Jean-François a été nommé(e) secrétaire de séance

DATE DE LA  
CONVOCATION  
12/08/2026DATE AFFICHAGE  
24/08/2026Objet de la délibération :**RETRAIT DELIBERATION N° 30/2026 – OCCUPATION SANS TITRE DU DOMAINE PUBLIC**

Le Maire donne connaissance au Conseil d'un courrier émanant des services de l'Etat en date du 30 juillet 2026, par lequel il nous est demandé de retirer la délibération relative à la fixation d'un tarif pour occupation sans titre du domaine public.

Il demande au Conseil de bien vouloir en délibérer.

\*\*\*\*\*

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2131-1 et suivants relatifs au contrôle de légalité des actes des collectivités territoriales,
- **Considérant** que ladite décision modificative présente un caractère illégal
- **Considérant** qu'il appartient à l'assemblée délibérante de procéder au retrait de la délibération concernée dans le délai légal,

**DECIDE** de retirer la délibération n° 30/2026 du 6 juin 2026 relative à la fixation d'un tarif pour occupation sans titre du domaine public

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire  
Claudy OLMETA